

**CONSEIL MUNICIPAL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 26 Décembre 2023****OBJET : 39/2023****SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU PROFIT DU CCAS**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE VINGT-SIX DÉCEMBRE à NEUF HEURES TRENTE</b>
Présents :	19	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire  M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; <del>Mme Babeth TEYCHENE</del> ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; <del>M. Bernard LAVERGNE</del> ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; <del>Mme Christine CHABOT</del> ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; <del>Mme Laurianne VEYRET</del> ; <del>Mme Marie TOULET</del> ; M. Julien BOUILLOT ; <del>Mme Hélène LE GUIRRIEC</del> ; <del>M. Laurent MAILLARD</del> ; <del>M. Grégory NOEL</del> ; M. Vincent PERRIER ; <del>M. Philippe BRIAT</del> ; <del>M. Serge MARTY</del> – Conseillers municipaux –
Absent (s)	3	
Pouvoir (s)	7	Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET – M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-François BUER – Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER – Mme Laurianne VEYRET à Mme Nathalie RICHASSE – Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS – M. Laurent MAILLARD à M. Vincent PERRIER – M. Grégory NOEL à Mme Michelle COMBA
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		20 Décembre 2023

**Exposé**

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé en partie par une subvention communale votée dans le cadre du budget primitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un acompte sur cette subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale afin d'en permettre le fonctionnement avant le vote du BP.

Le montant de cet acompte s'élève à 200 000 €. Il pourra être versé en plusieurs fois et suivant les besoins.

Il est rappelé que cet acompte sera déduit du montant définitif de la subvention 2024 qui sera soumise au vote du conseil municipal.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune, article 657362 « subvention de fonctionnement au C.C.A.S. ».

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le versement d'un acompte sur une subvention au profit du CCAS d'un montant de 200 000 €.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 de la Commune, article 657362.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Le secrétaire de séance,**

**Julien BOUILLOT**

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que  
dessus  
Pour extrait conforme,**

**Le Maire de Foulayronnes,**



**Bruno DUBOS.**